

De : "Daniel MAGNIN" <daniel.magnin989@orange.fr>

Date : 27 mai 2017 22:54

Objet : re: ELECTIONS LEGISLATIVES ET SERVITUDE DE MARCHEPIED

À : "Jean Paul LUGRIN" <jplugrin74@gmail.com>

Cc :

Bonsoir Monsieur LUGRIN,

je vous remercie de l'attention que vous me portez en me demandant de répondre à vos questions sur l'accès au bord du lac.

Voici mes réponses à vos questions :

Vous engagez-vous à oeuvrer pour que cette loi reste telle qu'elle existe à ce jour, sans lui faire subir de modifications ou d'exceptions qui la rendraient caduque ?

- "**Bien sûr que cette loi doit rester telle qu'elle est, sans être assouplie ! A Maxilly, avec notre projet de renaturation de la rive, mené conjointement avec la commune de Neuvecelle, nous avons prouvé notre volonté de ramener le public sur les rives et redonner l'accès au lac. D'autre part, toujours sur Maxilly, nous avons négocié, avec Monsieur MARTIN, un couloir d'accès entre la propriété SPANIER et le chantier MARTIN pour pouvoir accéder publiquement à la rive. Reste que le ruisseau est un obstacle naturel, mais Monsieur JACQUIER Eric ne ferme pas son portail et le passage dans sa propriété ne lui pose pas de problème. Par contre, si nous nous tournons sur AMPHION, la vente de propriétés à des étrangers ne facilite pas la chose !...**"

Quels objectifs fixez-vous, lors de la durée de votre mandat, pour une amélioration de l'application de la loi?

- "**Mon objectif serait d'expliquer que tout le monde a droit de se promener au bord du lac. C'est un domaine public. Il faut juste trouver des solutions adaptées pour chaque situation. Dès qu'une solution peut être envisagée, il n'y a pas de raison que la loi ne s'applique pas, dans le respect de tous bien sûr. N'oublions pas qu'il s'agit juste de passer et non de stationner. "**

Quels moyens prendrez vous pour y parvenir ?

- "**On pourrait envisager de préempter les propriétés lacustres qui sont à la vente. Cela permettrait d'édifier une clôture à 3.25 m des hautes eaux et ensuite de revendre ces propriétés ainsi délimitées. Les communes concernées, pas toutes mais certaines, auraient les moyens, avec l'aide de l'EPF de réaliser ce genre d'opération. Je suis convaincu que quand on veut, on peut ! Le client qui achèterait la propriété pourrait toujours inclure un portail coulissant pour une mise à l'eau télescopique de son bateau et " le tour est joué."**

Vous souhaitant bonne réception de ce mail, et de son contenu,

je vous souhaite une bonne soirée et plein de réussites à votre association.

Bien sincèrement.

DANIEL MAGNIN.